MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Côtes-d'Armor

Commune : Trédrez-Locquémeau

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Notre-Dame

Monument(s)

Appellation : Eglise Notre-Dame

Protection : classement

Arrêté : classement le 19/01/1911

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 19 janvier 1911

Appellation : Eglise Notre-Dame et cimetière

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 19/01/1911

Étendue de la protection : Eglise : classement par arrêté du 19 janvier 1911

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.